Vous êtes propriétaire QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ?

Afin de finaliser une transaction immobilière (vente ou location), vous avez en tant que propriétaire l'obligation de faire réaliser certains diagnostics immobiliers. Retrouvez les dans le tableau ci-dessous ainsi que leur date de validité une fois réalisés.

	Concerne le propriétaire VENDEUR	Concerne le propriétaire BAILLEUR
AMIANTE	✓ Bien construit avant le 01/07/1997	✓ Bien construit avant le 01/07/1997
PLOMB	✓ Construction avant le 01/01/1949	✓ Construction avant le 01/01/1949
MESURAGE LOI CARREZ	2 ✓ Tout logement construit	
MESURAGE LOI BOUTIN	2 ✓	✓ Tout logement loué vide
DPE BILAN ÉNERGÉTIQUE	✓ Tout bien situé dans une copropriété	✓ Tout bien immobilier construit
TERMITES	✓ Bien situé dans une zone d'infection	
GAZ	✓ Installation au gaz de 15 ans ou +	✓ Installation au gaz de 15 ans ou +
ÉLECTRICITÉ	✓ Installation électrique de 15 ans ou +	✓ Installation électrique de 15 ans ou +
ERP ÉTAT DES RISQUES	✓ Biens situés dans une zone à risques	✓ Biens situés dans une zone à risques

DURÉE DE VALIDITÉ DES DIAGNOSTICS

- **AMIANTE** : illimité (sauf si nouveau décret)
- **DPE** : 10 ans (sauf si travaux de rénovation)
- **GAZ / ELECTRICITE** : 3 ans
- **CARREZ et BOUTIN** : illimité (sauf si travaux)
- **ERP / TERMITES** : 6 mois
- **PLOMB** : 1 an pour la vente et 6 ans pour la location.

OPTIMISEZ LA VALEUR DE VOTRE BIEN AVEC L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

OXY DIAGNOSTICS vous accompagne dans la transition énergétique grâce à un audit complet de votre logement. Identifiez les travaux prioritaires pour améliorer votre DPE, réduire vos factures et valoriser votre bien.

Faites confiance à notre expertise pour un diagnostic précis et des recommandations adaptées à vos besoins.

OXY DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Certifié par

La certification QUALIXPERT des diagnostiqueurs

Assurée par

Klarity.

UN DEVIS, UNE QUESTION ?

NOTRE SECTEUR D'INTERVENTION :
la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze, l'Indre et la Charente Limousine

06 32 11 16 06
contact@oxydiagnosticimmobilier.fr
www.oxydiagnosticimmobilier.fr

OXY DIAGNOSTIC IMMOBILIER

LE GUIDE DES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

AMIANTE,
PLOMB, DPE,
GAZ, ÉLECTRICITÉ,
LOIS CARREZ / BOUTIN,
RISQUES NATURELS…

Contactez-nous

06 32 11 16 06

www.oxydiagnosticimmobilier.fr

Tout savoir Tout comprendre

L'AMIANTE

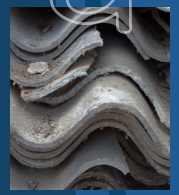

Interdite depuis 1997, l'amiante était utilisée pour de nombreux éléments de construction. Des mesures de prévention et d'information ont donc été adoptées par les pouvoirs publics dont l'obligation d'un repérage de l'amiante dans les biens immobiliers mis en vente ou en location.

LE PLOMB

Les revêtements utilisés dans les constructions avant 1949 pouvaient en contenir des doses toxiques entraînant des intoxications pouvant être source de saturnisme. Un Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) est effectué lors de la vente ou de la location d'un logement

MESURAGE LOIS CARREZ ET BOUTIN

Ces lois ont introduit l'obligation de transmettre :
- la mention de la surface privative dans les actes de vente des lots de copropriété,
- l'indication de la surface habitable pour les baux de logements loués vides et occupés à titre de résidence principale.

LES TERMITES

Les édifices peuvent être la cible d'attaques de parasites comme les termites.
La présence de cet insecte xylophage constitue un danger réel pour la sécurité de leurs occupants en raison des dommages affectant la solidité de leurs structures...

DPE BILAN ÉNERGÉTIQUE

En France, le secteur du bâtiment représente plus de 40 % de la consommation énergétique et 1/4 des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi les constructeurs doivent respecter des normes plus exigeantes et les propriétaires incités à engager des actions de rénovation énergétique.

LE GAZ

Le manque d'entretien de l'installation de gaz d'un logement accroît les risques d'explosions ou d'intoxications des occupants. Un diagnostic de fiabilité de l'installation de gaz est exigé lors de la vente ou la location d'un logement. L'acquéreur pourra ainsi s'assurer de sa sécurité.

L'ÉLECTRICITÉ

Par mesure de précaution, l'acquéreur d'un logement doit être informé de l'état de l'installation électrique en place et des éventuelles carences en matière de sécurité. Un diagnostic de contrôle doit lui être remis par le vendeur ou bailleur lors de la signature de la promesse de vente ou du bail.

L'ERP

Les collectivités territoriales peuvent se doter de Plans de Prévention des Risques (PPR) pour maîtriser les menaces qui pèsent sur les biens et les personnes. Sont concernés : l'Etat des Risques et Pollutions.

ZOOM SUR

Les avantages de notre société

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Avec plus de 10 ans d'expérience dans le domaine du bâti, OXY DIAGNOSTICS met à votre service une expertise reconnue pour des diagnostics fiables, précis et conformes à vos besoins. Notre savoir-faire garantit des prestations de qualité adaptées aux exigences actuelles.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

Chez OXY DIAGNOSTICS, vous bénéficiez d'un interlocuteur unique pour un accompagnement personnalisé à chaque étape. Nous sommes à vos côtés pour répondre à vos questions et vous apporter des conseils sur mesure, simplifiant ainsi toutes vos démarches.

QUALITÉ ET CERTIFICATIONS

Nos prestations sont réalisées dans le respect des normes légales en vigueur et certifiées par des organismes reconnus. Avec OXY DIAGNOSTICS, vous avez l'assurance de diagnostics fiables et précis, répondant à toutes vos obligations réglementaires.

RESPECT ET TRANSPARENCE

Nous nous engageons à respecter vos obligations légales tout en vous garantissant une transparence totale sur nos tarifs. Chez OXY DIAGNOSTICS, nous privilégions une relation de confiance basée sur l'honnêteté et le professionnalisme.

Contactez-**nous**

06 32 11 16 06

contact@oxydiagnosticimmobilier.fr